



**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
NOUVELLE AQUITAINE
CSEE Extraordinaire
CSE n°5 - 14 mai 2020**

La réunion du CSEE Extraordinaire du 14 mai 2020 s'est déroulée en visio conférence. Elle était présidée par Stéphane CERVEAU (Directeur Régional), Denis GOCEL (DRH) avec la participation de Gaëtan SCIUTO (DSMG).

L'ordre du jour était le suivant :

Q1 – Information sur les éventuelles adaptations régionales des plans de continuité d'activités (PCA) et Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Q2- Information/consultation sur les documents Uniques d'Evaluation des risques Professionnels (DUERP) de chaque centre ou site.

En préambule à la réunion lecture est faite d'une déclaration commune des délégations FO et CGT :

Les délégations FO et CGT au CSE de Nouvelle Aquitaine vous font part de leur surprise quant à l'ordre du jour transmis aux élus.

En effet, l'ordre du jour prévoit, en son point 2 une information consultation sur les DUERP de chaque site. Nous contestons la rédaction de cet ordre du jour qui devrait porter uniquement sur l'information /consultation des DUERP spécifiques Covid 19.

La délégation Force Ouvrière fait également lecture de la déclaration suivante :

***Déclaration FORCE OUVRIERE au CSEE Nouvelle Aquitaine
14 mai 2020 – Visioconférence.***

Monsieur le Président,

Ce jour, vous nous informez du Plan de Continuité d'Activité (PCA) et du Plan de Reprise d'Activité (PRA) de l'AFPA Nouvelle Aquitaine.

Vous consultez, par ailleurs, les élus du Comité Social et Economique de Nouvelle Aquitaine sur les DUERP de chaque centre.

Au-delà, de la masse de documents fournis au CSEE sur un temps très restreint et ce jusqu'au mercredi 13 Mai après-midi, nous rappelons que la présentation du PRA en CSE-Central s'est faite le mardi 12 mai matin et que la présentation en CSE-E a lieu le jeudi 14 mai.

Dans le même ordre d'idée, la CSSCTE régionale s'est réunie le 12 Mai après-midi, le jour même de la présentation du PRA en CSSCT-Centrale.

Il est à signaler également que des Représentants de proximités sont encore pleinement associés à la rédaction des DUERP puisque certains se réunissent le 15 Mai, soit le lendemain de la consultation du CSEE.

Cette organisation et ce calendrier contraint risquent d'entraîner des évaluations superficielles (voir même une insuffisance d'évaluation) et par conséquent des mesures incomplètes (voir un manque de mesures) au regard des risques encourus. Le risque majeur étant d'en créer de nouveaux.

La rédaction, en urgence, des DUERP font que les RP, n'ont pas eu accès à toutes les informations nécessaires. A titre indicatif et sans que cette liste ne soit exhaustive :

- *Combien de salariés sur les sites à chaque phase R1, R2, R3,*
- *Echéancier détaillé d'ouverture des locaux sur les sites,*
- *Liste et dates d'ouvertures des formations en présentielle, Liste des salariés maintenus en télétravail.*
- *Liste des salariés en présentiel,*
- *Liste des Sauveteurs et Secouristes du Travail...*

Pour FORCE OUVRIERE, la préparation, l'adaptation et la mise en place de mesures adaptées à chaque site doit être supervisée par les RP et les élus du CSE. La nécessité d'une reprise d'activité ne doit pas occulter l'importance de ces étapes.

Force Ouvrière rend un avis négatif pour plusieurs raisons :

- ***L'Ordre du jour envoyé par la Direction, en son point 2, pose une information consultation sur les DUERP de chaque centre alors que la réunion devrait porter uniquement sur l'aspect spécifique Covid des DUERP.***
- ***Des membres de la délégation FO à la CSSCTE vous ont alertés sur des points précis, pratico-pratique, et votre niveau de réponse ne nous a pas convaincus.***
- ***Notre délégation considère que le temps imparti à la préparation de la reprise est très largement insuffisant.***

Enfin, la délégation Force Ouvrière tient à rappeler que dans le cadre du Plan de Sauvegarde Economique actuellement en cours, il a été reconnu un contexte de risques Psycho-sociaux avérés et qu'à ce titre le personnel a droit de se voir consacrer le temps nécessaire à la mise en place de toutes les mesures indispensables à la préservation de sa santé et de sa sécurité dans ce contexte de crise sanitaire majeure.

Force Ouvrière vous demande de ne pas privilégier le volet économique au détriment de la santé et de la sécurité des salariés de l'AFPA de Nouvelle Aquitaine dont l'implication a été exemplaire depuis le début de la pandémie du Covid19

Fin de la déclaration

La réunion en bref :

Q1 – Information sur les éventuelles adaptations régionales des plans de continuité d'activités (PCA) et Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Le Plan de Continuité d'Activité a déjà été présenté en réunion CSEE d'avril.

Le Plan de Reprise d'Activité est le même que celui présenté au national ; aucune modification régionale n'a été apportée à ce document.

En l'absence de questions nous abordons rapidement la question 2.

Q2- Information/consultation sur les documents Uniques d'Evaluation des risques Professionnels (DUERP) de chaque centre ou site.

Chaque site est repris séparément : des questions complémentaires sont posées et le DUERP soumis au vote. Chaque DUERP a été travaillé dans les centres par les Directions, représentants de proximité et élus représentants de la commission Santé sécurité (CSSCTE). Il s'agit d'une liste des risques pouvant être rencontrés et solutions à mettre en œuvre pour supprimer les risques.

Force Ouvrière a apporté un vote « défavorable » à l'ensemble des DUERP présentés ce jour en CSEE pour les raisons invoquées dans la déclaration précitée.

Il semble prématuré de se prononcer sur des DUERP rédigés dans l'urgence, voués, comme l'a dit et redit l'équipe de Direction Régionale, à évoluer fortement et tout au long des mois à venir.

Ce processus appelé information/consultation assimile le CSEE à une simple chambre d'enregistrement !

En effet, l'avis émis par les élus régionaux n'est qu'un avis consultatif puisque la Direction Régionale n'a qu'une obligation : consulter le CSEE mais n'est pas tenu de suivre son avis.

Pour plus de détails sur les échanges, rapprochez-vous des élus Force Ouvrière : nous sommes à votre disposition.

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE
Poitiers (86)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Séverine DE SOUSA
Egletons (19)



François CONTHIER
Périgueux (24)

Elus FO suppléants au CSEE

Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Françoise BOICHUT
Egletons (19)



Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Anne VILLIEU
Bordeaux (33)

